

Barème de prise en charge des frais de déplacement

Athlètes licenciés en Normandie

Clauses :

Critères de prise en charge des frais de transport pour les athlètes licenciés FFA

Performance attendue pour les athlètes licenciés FFA afin de bénéficier de la prise en charge

Semi-marathon : Ce critère est issu des performances relevées dans le SI-FFA performance au 01 juin 2019

- IR4 pour les hommes : 1h15'30
- IR4 pour les femmes : 1h30''30
-

10km : Ce critère est issu des performances relevées dans le SI-FFA performance au 01 juin 2019

- IR3 pour les femmes : 40'00
- IR3 pour les Hommes : 34'15

Modalités

0.17€ du km du club de l'athlète au 31/08/2019 jusqu'à Bolbec

Prise en charge du dossard (Inscription à faire en format papier)